# Enfance & Jeunesse

## Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSD)

| SESSD de SAINT-MALO | SESSD de REDON |
|---|---|
| Ouvert en 2001 | Ouvert en 2012 |

Accompagnent des enfants handicapés moteurs avec ou sans troubles associés, âgés de 0 à 20 ans

| | |
|---|---|
| 34 jeunes | 15 jeunes dont 3 enfants polyhandicapés |

Intervention au domicile dans un rayon de 35 km autour du lieu de vie de l'enfant : résidence, école, crèche…) :

| | |
|---|---|
| St-Malo : en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor | Redon : en Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique |

### Les missions du SESSD

- Conseil et soutien face aux difficultés inhérentes au handicap
- Prise en charge globale personnalisée et spécialisée : thérapeutique, éducative et pédagogique
- Accompagnement de l'enfant dans son milieu familiale et social, et dans sa citoyenneté, en suivant son évolution
- Aide aux projets de vie : personnel, culturel, scolaire en milieu ordinaire et spécialisé

### Les objectifs du SESSD

Permettre à l'enfant :

- de grandir dans son environnement familial et social ;
- d'avoir un suivi médical, rééducatif, éducatif, psychologique, adapté et harmonisé en tenant compte de son état physique, de son évolution psychologique et affective, du cheminement de la famille et de ses difficultés ;
- d'avoir une inclusion sociale, scolaire dans son milieu naturel de vie, de développer ses capacités motrices, cognitives, d'améliorer son autonomie (déplacement, communication, réflexion, …), son quotidien et celui de sa famille ;
- d'être préparé et accompagné, avec ses parents, à penser positivement une orientation différente quand celle-ci s'avère nécessaire.

Permettre à la famille de participer à l'évolution de son enfant.
L'accompagnement de l'enfant est défini par le projet individualisé d'accompagnement élaboré avec la famille.

### L'équipe pluridisciplinaire

- Personnel administratif
- Personnel médical (médecin MPR)
- Personnel paramédical
- Personnel psycho-socio-éducatif
- Personnel pédagogique

### Les partenaires

- Membres de l'Éducation Nationale
- Équipes pédagogiques
- Enseignants référents de la MDPH
- Secteur de la santé (médecins, paramédicaux, libéraux et hospitaliers)
- Secteur médico social (IME, IEM, CAMSP)
- Secteur social (CDAS, CAF, …)
- Secteur associatif

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contacts

**SESSD de Saint-Malo**
11 rue Claude-Bernard
35400 SAINT-MALO
Tél. : 02 99 21 90 50
Fax : 02 99 21 90 51
Mail : sessd.saint-malo@apf.asso.fr

**SESSD de Redon**
28 bis, rue Saint-Michel - BP10531
35605 RENNES Cedex
Tél. : 02 23 63 16 30
Fax : 02 99 71 24 29
Mail : sessd.redon@apf.asso.fr

# Enfance & Jeunesse

## Institut d'Éducation Motrice (IEM)

L'institut d'éducation motrice est financé par les caisses primaires d'assurance maladie après notification de la prise en charge par la MDPH.

Il existe deux IEM APF en Ille-et-Vilaine :

### IEM de CHARTRES-DE-BRETAGNE

- Ouvert en 1994, il accueille des enfants et adolescents en situation de polyhandicap, ente 3 et 20 ans.
- Ouverture : 210 jours.
- 40 places en externat dont 8 en internat séquentiel.

### IEM de REDON

- Ouvert en 1978, il accueille des enfants et adolescents en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, entre 6 et 20 ans.
- Ouverture : 208 jours.
- 54 places dont 40 en internat et 14 en externat.

### Les missions des IEM en Ille-et-Vilaine

- Accompagner l'enfant et l'adolescent dans son développement et son inclusion sociale
- Optimiser et développer les compétences et potentialités dans tous les domaines (suivi médical, rééducations adaptées, scolarité, activités éducatives et pédagogiques) en respectant sa singularité
- Soutenir les parents dans le projet pour leur enfant
- Proposer des solutions de répits pour les familles comme l'internat

### Les équipes pluridisciplinaires

- Des professionnels médicaux et paramédicaux
- Des psychologues et assistante sociale
- Des équipes éducatives et/ou pédagogiques
- Une équipe administrative et logistique

### Les partenariats avec :

- Les écoles et unités scolaires
- Les centres de loisirs
- Les écoles de musiques, les centres équestres
- Des associations (médiations animales…)

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contacts

**IEM de Chartres-de-Bretagne**
18, avenue de Cornouaille
35131 CHARTRES-de-BRETAGNE
Tél. : 02 99 41 32 41
Fax : 02 99 41 38 65
Mail : handas.cornouaille@wanadoo.fr

**IEM de Redon**
28 bis rue Saint-Michel - BP 10531
35605 REDON Cedex
Tel. : 02 99 72 74 65
Fax : 02 99 71 24 29
Mail : iemlaclarte@laclarteapf35.fr

# L'Accompagnement à Domicile

## Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Créé en 2007, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'APF a pour mission l'accompagnement d'adultes en situation de handicap moteur vivant ou souhaitant vivre à domicile. Le service contribue à la réalisation de projets de la personne par un accompagnement adapté.
Il favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facile l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'équipe accompagne les personnes dans différents domaines : accès aux droits, législation, logement, déplacements, loisirs, vacances, aide humaine, vie relationnelle, aides techniques, …

Le SAVS intervient sur l'ensemble du département à partir des locaux de Rennes. Les intervenants se déplacent au domicile des usagers et sur leurs lieux d'activité.

Composition de l'équipe :

- directeur
- secrétaires médico-sociales
- assistantes sociales
- ergothérapeutes
- animateur social
- psychologue
- neuropsychologue
- conseillère en économie sociale et familiale
- aides médico-psychologiques
- technicienne administrative

Le service financé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est gratuit pour les personnes.

Une orientation vers un SAVS par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est nécessaire pour être accompagné ainsi qu'une admission après examen du dossier d'admission.

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contact

**SAVS APF 35**
1, rue Jean-Coquelin - 35200 RENNES
Tél. : 02 99 84 26 60
Fax : 02 99 27 07 11
Mail : savs.rennes@apf.asso.fr
www.samsapf35.fr

# L'Accompagnement à Domicile

## Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Créé en 2007, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de l'APF a pour mission l'accompagnement d'adultes en situation de handicap moteur vivant ou souhaitant vivre à domicile. Le service contribue à la réalisation de projets de la personne par un accompagnement adapté.

Il favorise l'accès aux soins, le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'équipe accompagne les personnes dans différents domaines : accès aux droits, législation, logement, déplacements, loisirs, vacances, aide humaine, vie relationnelle, aides techniques…

Le SAMSAH intervient sur l'ensemble du département à partir des locaux de Rennes. Les intervenants se déplacent au domicile des usagers et sur leurs lieux d'activité.

Le service, financé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'ARS, est gratuit pour les personnes.

Une orientation vers un SAMSAH par la Commission des droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est nécessaire pour être accompagné ainsi qu'une admission après examen du dossier d'admission.

### L'équipe du SAMSAH :

- directeur
- secrétaires médico-sociales
- assistantes sociales
- ergothérapeutes
- animateur social
- psychologue
- neuropsychologue
- conseillère en économie sociale et familiale
- aides médico-psychologiques
- infirmières
- médecin de médecin physique et de réadaptation.

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contact

**SAMSAH APF 35**
1, rue Jean-Coquelin - 35200 RENNES
Tél. : 02 99 84 26 60
Fax : 02 99 27 07 11
Mail : samsah.rennes@apf.asso.fr
www.samsapf35.fr

# L'Accompagnement à Domicile

## Accueil de Jour - Département Handas

### Les missions

Accueillir les jours de la semaine 5 adultes pour :

- rompre l'isolement dans lequel la situation de polyhandicap peut amener la personne ou sa famille ;
- favoriser le maintien à domicile en apportant un soutien d'ordre moral et en proposant des temps de répit à son entourage ;
- permettre à l'adulte d'expérimenter la vie en dehors de sa famille ;

et assurer le transport quotidien (circuit de transport de 20 km environ) et le repas.

Dans un lieu adapté, les usagers sont accompagnés par des professionnels du secteur médico-social qui mettent en place des activités sociales, de loisirs, des rééducations, des ateliers adaptés en fonction des projets (de court et de long terme) des personnes accueillies.

### Conditions d'admission

- Agrément : hommes et femmes à partir de 18 ans.
- Accueil de personnes présentant un polyhandicap, associant dépendance extrême pour les actes de vie quotidienne, déficience intellectuelle profonde ou sévère et nécessitant des soins et une surveillance médicale. Les personnes doivent bénéficier d'une orientation de « foyer d'accueil médicalisé » prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contact

**FAM APF/Handas**
1 rue Mathurin-Méheut
35230 NOYAL CHATILLON-sur-SEICHE
Tél. : 02 99 05 26 00
Fax : 02 99 05 18 86
Mail : handasnoyal@wanadoo.fr

# L'Accompagnement à Domicile

## Accueil de Jour - Département Handas (suite)

### Domaines d'intervention

- Possibilité d'accueil à temps partiel sur la semaine et possibilité d'hébergement en alternance ou en temporaire.
- Accompagnement personnalisé de l'usager dans les actes de la vie quotidienne, la communication, la mobilité et dans des projets éducatifs, rééducatifs et sociaux.
- La structure d'accueil dispose d'une balnéothérapie et d'une salle de stimulation sensorielle.

### Composition de l'équipe

- L'accueil de jour est rattaché à un Foyer d'Accueil Médicalisé, il peut donc bénéficier du plateau technique médical et paramédical (kinésithérapeutes, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, psychologue, infirmiers, médecins) et des services généraux. L'accompagnement de proximité est assuré par deux moniteurs éducateurs et des AMP.

### Mode de financement

- Fonctionnement de la structure financé après discussion avec et par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'ARS (Sécurité Sociale).
- Participation des usagers fixée par le règlement d'aide sociale (pour indication 14 € par jour en 2012).

# L'Hébergement

## Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Département Handas

L'établissement a une fonction d'hébergement permanent pour 30 résidents, il constitue alors leur domicile. Il peut assurer un accueil temporaire avec 3 places disponibles et d'urgence avec 1 place.
Il doit assurer la compensation de la dépendance, la sécurité, les soins et leur coordination.

### Conditions d'admission

- Agrément : hommes et femmes à partir de 18 ans.
- Le foyer accueille des adultes présentant un polyhandicap, associant dépendance extrême pour les actes de vie quotidienne, déficience intellectuelle profonde ou sévère et nécessitant des soins et une surveillance médicale. L'adulte doit bénéficier d'une orientation de « foyer d'accueil médicalisé » prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

### Domaines d'intervention

- Accompagnement éducatif, inclusion sociale et soins.
- Coordination des actions médicales et paramédicales.
- Vie sociale interne et inclusion au sein de la société.
- Accompagnement personnalisé de l'usager dans les actes de la vie quotidienne, la motricité, la communication et dans des projets éducatifs, rééducatifs et sociaux.
- L'établissement dispose d'une balnéothérapie et d'une salle de stimulation sensorielle.

Conception & impression : APF 31 concept 02 98 59 58 09

## Contact

**FAM APF/Handas**
1 rue Mathurin-Méheut
35230 NOYAL CHATILLON/SEICHE
Tél. : 02 99 05 26 00
Fax : 02 99 05 18 86
Mail : handasnoyal@wanadoo.fr

# L'Hébergement

## Foyer d'Accueil Médicalisé (suite)
## Département Handas

### Composition de l'équipe

L'établissement dispose d'une équipe de professionnels pour répondre à ses différentes missions.

- Vie quotidienne / apprentissages / animation / vie sociale : AMP, aides-soignants.
- Plateau technique médical et paramédical : kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, orthophoniste, infirmiers, médecins.
- Entretien, maintenance : agents techniques.
- Service administratif et assistante sociale.

### Mode de financement

- Fonctionnement de la structure financé après discussion par le Conseil Général et l'ARS (Sécurité Sociale).
- Participation des usagers fixée sur un pourcentage de l'AAH (maximum 80 % en 2012) selon le nombre de jours de présence dans l'établissement et selon les ressources, sur décision du Conseil Général.
- Le Conseil Général finance l'établissement pour l'accompagnement et l'hébergement et la Sécurité Sociale délivre un forfait couvrant les soins courants.

# L'Hébergement

## Foyer Guillaume d'Achon

Le Foyer Guillaume d'Achon accueille des personnes à partir de 20 ans, en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés (troubles du langage, de l'élocution, neuro-visuels, etc.) dépendantes dans les actes de la vie quotidienne, mais disposant d'une autonomie sur les plans psychiques et intellectuels, leur permettant d'élaborer et de réaliser des projets.

### Les agréments

En 2013, les agréments du foyer APF Guillaume d'Achon sont :

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) 20 places ;
- Foyer de Vie (FV) 25 places en dont : 23 places d'hébergement permanent et 2 places en accueil temporaire ;
- Appartements de Proximité 4 places.

### Le Projet d'établissement

- Assurer un accompagnement personnalisé de l'usager en lien avec son projet de vie.
- Permettre à l'usager d'être acteur de sa vie et de ses choix.
- Accompagner l'usager dans les actes de sa vie quotidienne.
- Fournir une prestation hôtelière (restauration, entretien du linge et des locaux).
- Veiller à la protection et la sécurité de l'usager.
- Coordonner les actions médicales et paramédicales.
- Favoriser une vie citoyenne, sociale, et l'accès aux loisirs, la culture, le sport et les vacances.
- Accompagner l'usager dans la gestion de son budget.

Conception & impression : APF 3i concept 02 98 59 58 09

## Contact

**Foyer APF Guillaume d'Achon**
40 boulevard Charles-Péguy
35700 RENNES
Tél. : 02 99 38 39 33
Fax : 02 99 63 86 76
Mail : foyer.rennes@apf.asso.fr

# L'Hébergement

## Foyer Guillaume d'Achon (suite)

### Les conditions et les modalités d'admission

- Être âgé d'au moins 20 ans.
- Être atteint d'un handicap moteur avec ou sans troubles associés (troubles du langage, de l'élocution, neuro-visuels, etc.).
- Avoir une orientation placement « Foyer d'Accueil Médicalisé » notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Avoir des revenus suffisants pour financer le prix de journée d'hébergement ou avoir obtenu une prise en charge financière du prix de journée hébergement, au titre de l'aide sociale aux adultes, auprès du département de l'Ille-et-Vilaine.
- Avoir des droits ouverts aux prestations de l'assurance maladie.
- Constituer un dossier de demande d'admission.
- Être inscrit sur la liste d'attente d'hébergement du foyer.
- Être admis lors de la commission d'admission du foyer qui se réunit chaque fois qu'une place d'hébergement se libère.

### Les modalités de financement

- L'usager finance la totalité du prix de journée hébergement.
- L'usager ne peut pas financer en totalité le prix de journée hébergement :
  - il participe à hauteur de 90 % de ses ressources sans que cette participation ne conduise à faire descendre ses ressources en dessous d'un minimum légal qui correspond à 30% du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),
  - le Conseil Général du domicile de secours prend en charge la part des frais d'hébergement non couverte par la participation de l'usager au titre de l'aide sociale aux adultes.

# L'Hébergement

Une passerelle vers le domicile autonome :

## Appartements de Préparation et d'Entrainement à l'Autonomie (APEA)

Créés en 1991, les APEA accompagnent des personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, motivées par un projet de vie autonome à domicile et disposant de capacités d'adaptation à un nouveau mode de vie. Ils favorisent le libre choix du mode de vie.

Les APEA constituent une étape dans le parcours domiciliaire. Ils offrent un lieu d'expérimentation et d'apprentissage pendant une période de 3 années maximum. Ils favorisent l'acquisition d'un niveau d'autonomie indispensable à une vie à domicile.

Les APEA proposent également des périodes d'essai et/ou de stage d'une durée d'un mois minimum permettant d'évaluer les capacités à évoluer vers un logement autonome.

- L'établissement est financé par le Conseil Général du département d'origine de la personne.
- Une orientation « Foyer de vie » ou « Établissement autre = APEA » par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est nécessaire pour être accompagné ainsi que l'examen de la candidature en commission d'admission.

### L'équipe des APEA est composée de

- directeur
- adjoint de direction
- comptable et aide comptable
- ergothérapeute
- animateur social
- neuropsychologue
- assistant social
- intervenants de vie quotidienne (AMP, aide soignants)
- surveillants de nuit.

Conception & impression : APF 31 (concept 02 98 59 58 09)

## Contact

**APEA**
15 parc de la Barre
35600 REDON
Tél. : 02 99 72 13 56
Fax : 02 99 72 76 09
Mail : apea.redon@apf.asso.fr
http://pagesperso-orange.fr/apf.apea